

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 07499 Numéro SIREN : 831 333 430 Nom ou dénomination : A D S

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 3942

3942
- 9 MAI 2023

N° 2065-SD
2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021
Déclaration soumise pour le montant d'ensemble du groupe
Si l'entreprise innovante, cocher la case ci-contre
Option pour le régime forfaitaire de taxation des sociétés, art. 209-0-2 du CGI (art. 223 A à U du CGI), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société: Adresse du siège social:
A D S
6 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET
SIRET 8 3 1 3 3 3 4 3 0 0 0 0 1 3 Mèl: ads.decor1961@gmail.com
Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:
SIRET

B ACTIVITÉS
Activités exercées Travaux de peinture et vitrerie Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (art. 209-0-2 du CGI)
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15 % 28 160 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV

IMPUTATIONS
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable UNICONSEIL
6-8 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET Tél: 0183636150
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 17052022 Lieu: BAGNOLET
Qualité et nom du signataire: Président Adel EL SAWAF
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CHARGES DE CONCOURS DES ENTREPRISES PLACÉES SOUS RÉGIME SPÉCIAL DE PORTUITS			
RÉMUNÉRATIONS		Pertes values et autres termes imposables	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

L CADRE DE CONSTATATION QUE LES SOMMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>A D S</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>6 AVENUE HENRIETTE 93170 BAGNOLET</u>																								
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px;">8</td> <td style="width: 20px;">3</td> <td style="width: 20px;">1</td> <td style="width: 20px;">3</td> <td style="width: 20px;">3</td> <td style="width: 20px;">3</td> <td style="width: 20px;">4</td> <td style="width: 20px;">3</td> <td style="width: 20px;">0</td> <td style="width: 20px;">0</td> <td style="width: 20px;">0</td> <td style="width: 20px;">1</td> <td style="width: 20px;">3</td> </tr> </table>												8	3	1	3	3	3	4	3	0	0	0	1	3
8	3	1	3	3	3	4	3	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																				

								Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *			028	19 299	030	5 167	14 132			
	Immobilisations financières * (1)			040	2 090	042		2 090			
	Total I (5)			044	21 389	048	5 167	16 222			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	191 302	070		191 302			
		Autres * (3)		072	75 976	074		75 976			
	Valeurs mobilières de placement			080	16 187	082		16 187			
	Disponibilités			084	6 720	086		6 720			
	Charges constatées d'avance *			092		094					
Total II			096	290 185	098		290 185				
Total général (I + II)				110	311 574	112	5 167	306 407			

PASSIF								Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	4 000			
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126	400			
	Réserves réglementées *							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131		)	132	
	Report à nouveau							134	84 132			
	Résultat de l'exercice							136	23 472			
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	112 004			
Provisions pour risques et charges							Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	102 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	53 648			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	501	)	172	38 755
	Produits constatés d'avance							174				
Total III							176	194 403				
Total général (I + II + III)								180	306 407			

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 900
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A D S		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *		217	218	
						1 189 398	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
					(1 161)		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
					1 188 237		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264		
					1 155 453		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270		
					32 784		
Produits financiers (III)			280		294		
Charges financières (V)					4 623		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
					464		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
					4 224		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310		
					23 472		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
					23 472		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		4 224	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
						464	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		
					28 160		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		
					28 160		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Extension

A D S

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A D S</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 900	444		446	1 900												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	15 000	464		466	15 000												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 399	472		474		476	2 399												
Immobilisations financières		480	2 090	482		484		486	2 090												
TOTAL		490	4 489	492	16 900	494		496	21 389												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	530	534		536	530		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	2 819	554		556	2 819		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 047	562	771	564		566	1 818		
TOTAL		570	1 047	572	4 120	574		576	5 167		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A D S</u>						Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				960					
Total des déficits restant à reporter				970					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	2 127
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	12 964
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A. D. S.										Néant ☐ *				
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021								Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :								376	11,00					
Dont apprentis								657						
Dont handicapés								651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	1 189 398					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105						
TOTAL 1								106	1 189 398					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	139					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143						
Subventions d'exploitation reçues								113						
Variation positive des stocks								111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153						
TOTAL 2								144	139					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾														
Achats								121	73 341					
Variation négative des stocks								145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	715 994					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	58 191					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	87					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150						
TOTAL 3								152	847 613					
IV - Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	341 924					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	341 924					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	1 189 398				Effectifs au sens de la CVAE *		023	11,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026						
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1
Date de cessation						/			/					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 1 3 3 3 4 3 0

Dénomination de l'entreprise

A D S

Adresse (voie)

6 AVENUE HENRIETTE

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 1 3 3 4 3 0

Dénomination de l'entreprise

A D S

Adresse (voie)

6 AVENUE HENRIETTE

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A D S
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 4 000 €EUROS
SIEGE SOCIALE : 6 – 8 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET

RCS : 831 333 430 BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION

**De la présidence à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022, notre chiffre d'affaires a été de 1 188 237 Euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- augmenter notre chiffre d'affaires ;
- et assurer l'équilibre financier de la société.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon la législation en vigueur.

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 188 237.00 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2022 ont atteint au total 1 155 453 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2022 à 32 784.00 Euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 23 472.00 Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 472.00 Euros.

Elle décide d'affecter la totalité de ce résultat de la manière suivante :

- Autres réserves : 23 472.00 Euros.

LA PRESIDENCE

ADS
6-8 Av. Henriette - 93170 Bagnole
R.C.S. Bobigny 324 355 430
Tél. : 06 18 49 27 41

A D S
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 4 000 €uros
SIEGE SOCIALE : 6 – 8 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET

RCS : 831 333 430 BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les actionnaires de **la société A D S**, société par actions simplifiée au capital de 4 000.00 €uros, divisé en 100 actions de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 6-8 Avenue Henriette 93170 BAGNOLET, sur la convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur EL SAWAF Adel 70 actions,
- Monsieur EL TEIR Mohamed 30 actions,

Les actionnaires présents ou représentés possédant ainsi les cent actions, soit la totalité des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur EL SAWAF Adel, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

ES

ET 7

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 23 472.00 Euros.

Elle décide d'affecter la totalité de ce résultat de la manière suivante :

- En report à nouveau : 23 472.00 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

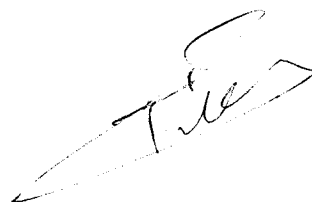
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pas participé l'associé intéressé a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés présents ou leur mandataire.

ADS
6-8 Av. Henriette - 93170 Bagnolet
R.C.S. Bobigny 404 338 430
Tél. : 06 18 49 27 41



A D S
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 4 000 EUROS
SIEGE SOCIALE : 6 – 8 AVENUE HENRIETTE
93170 BAGNOLET

RCS : 831 333 430 BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 23 472.00 Euros.

Elle décide d'affecter la totalité de ce résultat de la manière suivante :

- Autres réserves : 23 472.00 Euros.

ADS
6-8 Av. Henriette - 93170 Bagnolet
R.C.S. Bobigny 831 333 430
Tél. : 06 18 49 27 41

